

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 1^{er} décembre 2021

Date d'affichage 1^{er} décembre 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 23 (+ 6 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20211207-DEL_21_12_07_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2021

Affichage : 21/10/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le SEPT DECEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Audrey MAMONTEIL M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Franck POTAUFEUX, M. Emmanuel VIGNERON, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN, Mme Olivia JAMAIN, Mme Sophie DOLLON, Mme Delphine LETESSIER.

Excusés : M. Gérard GUESNE (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Edith ALIX, (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), M. Lionel COURTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Gaëtan THOMAS, (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Nicolas CHABLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

**RENOUVELLEMENT DE DEUX CONVENTIONS AVEC LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN DE L'AMENAGEMENT
PAYSAGER DES GIRATOIRES « LES BRUYERES » ET RD2/RD316**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Considérant les conventions signées entre la commune et le Conseil départemental pour l'entretien de l'aménagement paysager des giratoires « Les Bruyères » et RD 2 / RD 316 en date du 14 novembre 2009,

Considérant qu'afin de fixer la responsabilité de la gestion des espaces verts créés, il convient de procéder au renouvellement de ces deux conventions pour une durée de 20 ans.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les modalités des conventions entre la ville de La Ferté-Bernard et le Conseil départemental pour l'entretien de l'aménagement paysager des giratoires « Les Bruyères » et RD 2 / RD 316,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints :

- A signer le renouvellement des conventions avec le Conseil départemental pour une durée de 20 ans.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU